

**ANNEXE 2/1 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.
N° 2001-11 DU 4 MAI 2001**

**1°) DESSIN D'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS
DE CHANGE DEVISE - DINAR ET BILLET**

LONGEUR = 56 CARACTERES

LABEL DU FICHIER : DUCR010R.TXT

N° ZONE	DESIGNATION	LONGUEUR EN CARACTERES	TYPE*	DEFINITIONS ET OBSERVATIONS
1	Date journée de l'opération	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA
2	Code Banque contractante	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques
3	Code enregistrement	1	A	Indiquer 'C' = Opérations Devises - Dinars 'B' = Opérations Billets de Banque
4	Numéro d'ordre	4	N	Numéro séquentiel de l'opération Devises/Dinars ou Billets de banque dans la journée
5	Code Achat ou Vente	1	A	Indiquer A = pour les Achats V = pour les Ventes
6	Code Devise	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises
7	Montant Acheté ou Vendu**	15	N	A indiquer le montant en devise de l'achat ou de la vente
8	Cours pratique***	10	N	A indiquer le cours de conversion appliqué
9	Date de Valeur	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA
10	Code banque de contrepartie	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques

* AN = Alphanumérique N = Numérique A = Alphabétique

** Cette Zone doit être indiquée avec 3 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

*** Cette Zone doit être indiquée avec 8 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

**ANNEXE 2/2 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.
N° 2001-11 DU 4 MAI 2001**

**2) DESSIN D'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS
DE CHANGE DEVISE - DEVISE**

LONGUEUR = 88 CARACTERES

LABEL DU FICHIER : DUCR 009R.TXT

N° ZONE	DESIGNATION	LONGUEUR EN CARACTERES	TYPE*	DEFINITIONS ET OBSERVATIONS
1	Date journée de l'opération	8	N	Saisir sous forme JJMMAAAA la date de l'opération
2	Code Banque contractante	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques
3	Code enregistrement	1	A	Indiquer 'D' pour identifier l'enregistrement Devise Devise
4	Numéro d'ordre	4	N	Numéro séquentiel de l'opération Devises/Devises dans la journée
5	Code Devise Achetée	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises
6	Code Devise Vendue	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises
7	Montant Acheté**	15	N	Indiquer le montant en devise dans la devise achetée
8	Montant Vendu**	15	N	Indiquer le montant en devise dans la devise vendue
9	Cours Appliqué***	14	N	Indiquer le cours de conversion appliqué
10	Date de valeur	8	N	Indiquer sous forme JJMMAAAA la date de valeur de l'opération
11	Code banque contrepartie	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques s'il s'agit d'une banque installée en Tunisie et conformément à l'Annexe V à la circulaire 86-02 du 22/1/1986 pour les correspondants étrangers.
12	Adresse Swift	11	AN	A indiquer selon le répertoire des Adresses Swift.

* AN = Alphanumérique N = Numérique A = Alphabétique

** Cette Zone doit être indiquée avec 3 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistants.

*** Cette Zone doit être indiquée avec 8 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistants.

**ANNEXE 2/3 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.
N° 2001-11 DU 4 MAI 2001**

**Dessin d'enregistrement des
Opérations de change à terme, de SWAP et de FRA**

Référence	Désignation	Longueur en Caractères	Type*	Définitions et Observations
1	Date journée de l'opération	8	N	Date journée de l'opération ou date de conclusion du contrat sous forme JJMMAAA .
2	Code banque contractante	3	N	A indiquer selon les répertoires de la BCT des codes banques
3	Code enregistrement	1	A	Indiquer : - 'S' pour identifier l'enregistrement de l'opération SWAP ; - 'F' pour identifier l'enregistrement de l'opération « FRA » - 'T' pour identifier l'enregistrement de l'opération à terme.
4	Numéro d'ordre	4	N	Numéro séquentiel de l'opération
5	Code achat ou vente	1	A	- Pour les opérations à terme indiquer ' A ' pour les achats ou ' V ' pour les ventes - pour les opérations de SWAP indiquer 'A' pour les achats au comptant de la devise ou 'V' pour les ventes au comptant de la devise. - Pour les opérations FRA indiquer 'A' pour achat de FRA ou 'V' pour vente de FRA.
6	Code Devise	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises
7	Montant acheté ou vendu**	15	N	- Pour les opérations à terme indiquer le montant en devise de l'achat ou de la vente. - Pour les opérations de SWAP indiquer le montant en devise de l'achat ou de la vente au comptant. - Pour les opérations de FRA indiquer le montant notionnel en devise à couvrir.
8	Cours à terme pratique***	10	N	A indiquer le cours de la conversion Appliqué
9	Code en douane du client	7	AN	A indiquer le code en douane du client selon le répertoire de codification des opérateurs

SUITE ANNEXE 2/3

Référence	Désignation	Longueur en Caractères	Type*	Définitions et Observations
10	Type du client	2	A	RE= Résident ; NR= Non-Résident IB= Interbancaire
11	Code banque de contrepartie	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques s'il s'agit d'une Banque installée en Tunisie et conformément à l'annexe V de la circulaire N°86-02 du 22/1/1986 pour les correspondants étrangers.
12	Date 1	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA : - Pour les opérations à terme, elle est égale à la date de départ de couverture. - Pour les opérations de SWAP, c'est la date de valeur de l'opération au comptant. - Pour les opérations FRA c'est la date de règlement du FRA.
13	Date 2	8	N	- Pour les opérations à terme et SWAP c'est la date de valeur de l'opération à terme. - Pour les opérations FRA c'est la date d'échéance finale.
14	Nature de l'opération	1	A	Indiquer pour les opérations à terme C : pour les opérations commerciales F : pour les opérations financières
15	Adresse SWIFT de la banque contrepartie	11	AN	A indiquer selon le répertoire des adresses SWIFT.
16	Cours au comptant pratiqué***	10	N	A indiquer le cours de la conversion appliqué pour les opérations de SWAP.
17	Taux garanti**	5	N	A indiquer le taux de garantie dans le contrat « FRA »
18	Taux de référence	9	AN	Indiquer le nombre de mois pour le FRA et la page de référence.

* N = Numérique

A = Alphabétique

AN = Alphanuérique

** Cette zone doit être indiquée avec 3 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

*** Cette zone doit être indiquée avec 8 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

**** Cette zone est remplie dans le cas où l'opération est interbancaire (Type du client est IB)

**ANNEXE 2/4 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.
N° 2001-11 DU 4 MAI 2001**

4) CARACTERISTIQUES DU SUPPORT MAGNETIQUE

- Disquette : MS/DOS Trois pouces et demi (3 " 1/2)
- formatée 720 ou 1440 k octets
- Fichier ASCII.